

Pieri®Protec Mat

DESRIPTIF

Pieri®Protec Mat est une solution solvantée prêt à l'emploi destinée à réhausser les teintes des sols en béton en leur conférant un aspect mat.

Le produit **Pieri®Protec Mat** permet de protéger les supports contre l'incrustation des taches de toute nature (huile, graisse), et de faciliter le nettoyage des sols lors du développement de micro-organisme.

Pieri®Protec Mat est un revêtement filmogène. Après évaporation des solvants le support conserve un aspect mat dont la teinte a été réhaussée.

Il permet en outre la réduction de l'encrassement et une parfaite lavabilité des sols.

BÉNÉFICES

- Protection hydrofuge et oléofuge
- Excellente tenue dans le temps et aux UV
- Assure une fonction anti-tache, et donc une élimination simple et rapide des souillures en évitant leur incrustation dans la porosité du support.

DOMAINES D'APPLICATION

- Éléments en béton préfabriqué
- Béton imprimé, désactivé, sablé, bouchardé, grésé
- Béton poli

INFORMATIONS INDICATIVES

Nature du produit	liquide
Couleur	Incolore
Extrait sec halogène	26,50 % ± 1,00
Point Eclair	47 °C

INFORMATIONS NORMATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- CONF54

MODE D'EMPLOI

- L'application devra se faire par temps sec à température ambiante et du support comprise entre + 5 °C et + 35 °C et par vent faible ou nul. Lors de grandes variations de température, il convient de porter une attention particulière au point de rosée.
- Compte-tenu du caractère inflammable du produit, l'utilisation de pulvérisateur à moteur thermique est interdite.
- Tout produit de protection appliqué sur un support entraîne par principe une augmentation de la glissance, notamment en présence d'eau. Le risque de glissance final dépend de la glissance du support lui-même, du produit de protection choisi et de la consommation appliquée.
- Il est recommandé de faire un essai d'acceptation pour faire valider la glissance du procédé.
- Le produit est compatible avec notre Pieri®Protec Grip, Agent réducteur de glissance au dosage de 4% massique
- La durée de vie moyenne en fonction de l'usage et donc sa tenue dans le temps est de 2 à 3 ans pour un trafic intense (véhicule ou zone à fort trafic piéton de type Établissement Recevant du Public) et de 3 à 5 ans si trafic léger (trafic piéton).
- Le traitement peut être renouvelé directement sur lui-même par simple application d'une nouvelle couche de Pieri®Protec Mat, après nettoyage à l'eau surpressée et 1 jour complet de séchage.

Mise en oeuvre :

- Produit prêt à l'emploi
- Agiter mécaniquement à l'aide d'une hélice le produit avant emploi pour obtenir un produit blanchâtre homogène avant application.
- Les supports Bétons doivent être âgés d'au moins trois semaines : secs, propres, et ils doivent présenter une surface saine et cohésive, donc être débarrassés des parties non adhérentes (poussières, efflorescences, produits organiques tels que produits de cure, peintures, résines...).
- Séchage à 20 °C et 50 % d'humidité relative :
- Sec au toucher : 2 heures / sec dur : 4 h.
- Circulation légère possible après 6 h.
- Nettoyage du matériel d'application : Pieri®Tool PU ou autre solvant de nettoyage.

Pieri® Protec Mat**Consommation :**

S'applique en deux couches au rouleau ou au pulvérisateur (pulvérisateur à main, pression 3 à 5 bars, buse TX 18 Ø = 2,0 mm) ou par pistolage (pneumatique, airless ou HVLP) à raison de 5 à 10 m²/l (90 - 190 g/m²) selon la rugosité du support.

Les consommations sont à titre indicatives et peuvent varier en fonction du support (porosité) et de la technique de Mise en Œuvre (type de rouleau ou pulvérisation).

Conditionnement :

- Seau métal à ouverture totale de 5 L
- Seau métal à ouverture totale de 20 L

PRÉCAUTIONS

- Les emballages doivent être stockés dans des endroits secs, à l'abri de l'humidité et du gel, et de sorte à ne pas être endommagés
- Eviter toute dispersion dans l'environnement
- Pour plus d'informations sur la manipulation, le stockage, et la prévention des rejets dans l'environnement, consulter la note "Instruction pour l'utilisation et l'élimination des matériaux soumis aux conditions fixées par l'entrée 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du conseil- Règlementation microplastique"

SÉCURITÉ

Avant toute utilisation, consulter la fiche de données de sécurité.